



GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messenger de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



Le GRIP bénéficie du soutien du **Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles**.

NOTE D'ANALYSE – 10 avril 2015

WIRTZ Morgane. *Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest – janvier à mars 2015*. Note d'Analyse du GRIP, 10 avril 2015, Bruxelles.

<http://www.grip.org/fr/node/1622>



NOTE D'ANALYSE

MONITORING DE LA STABILITÉ RÉGIONALE DANS LE BASSIN SAHÉLIEN ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Janvier à mars 2015

Par **Morgane Wirtz**

10 avril 2015

Résumé

Ce monitoring trimestriel, publié par le GRIP depuis 2011, est réalisé dans le cadre d'un projet intitulé « Contribution à l'amélioration de la sécurité humaine, à la prévention des conflits et au renforcement de l'état de droit en Afrique sub-saharienne » financé par le ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg.

Il a pour but de suivre la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest avec un accent plus particulier sur le **Burkina Faso**, la **Côte d'Ivoire**, la **Guinée**, le **Mali**, le **Niger** et le **Sénégal**. Il se penche sur les questions de sécurité interne au sens large, les tensions régionales, la criminalité et les trafics transfrontaliers.

Abstract

MONITORING OF REGIONAL STABILITY IN THE SAHEL REGION AND IN WEST AFRICA

This quarterly monitoring, published by GRIP since 2011 is part of a project named "Contributing to improve human security, conflict prevention and strengthening the rule of law in Sub-Saharan countries" funded by the Ministry of Foreign Affairs of the Grand Duchy of Luxembourg.

It aims to monitor the security situation in West Africa with a focus on **Burkina Faso**, **Côte d'Ivoire**, **Guinea**, **Mali**, **Niger** and **Senegal**. It examines in particular broad internal security issues, regional tensions, and cross-border crime and trafficking.

Sommaire

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALE.....	4
A. Burkina Faso.....	4
1. Démissions et tensions au sein du gouvernement de transition	4
2. Un gouvernement sous pression pour la poursuite des réformes	4
3. Avancées, débats et tensions dans la préparation des élections	5
4. Justice transitionnelle.....	5
B. Côte d'Ivoire.....	6
1. Le PDCI et le FPI se déchirent à la veille des élections	6
2. Les procès de Laurent Gbagbo, de sa famille et de ses partisans.....	7
3. Insertion des ex-combattants et réforme de l'armée.....	8
4. Le gouvernement se lance dans la lutte contre l'apatridie.....	9
5. Grèves au sein de l'enseignement	9
6. Exploitation pétrolière et tensions frontalières avec le Ghana	9
C. Guinée	10
1. Les présidentielles au cœur de la contestation politique	10
2. Attentats et insécurité dans les rues de Conakry.....	10
3. Sécurisation de la frontière malienne	10
4. Insurrections contre la mise en place d'infrastructures de traitement d'Ebola.....	11
D. Mali	11
1. Un nouveau Premier ministre et un chef de file pour l'opposition	11
2. L'accord d'Alger dans l'impasse	12
3. GATIA, MNLA et MINUSMA s'affrontent à Tabankort	12
4. Mobilisation internationale et renforcement de l'armée malienne.....	13
5. Situation humanitaire : près de 100 000 déplacés.....	13

E. Niger	14
1. Tensions entre le gouvernement et l'opposition	14
2. Areva : entre corruption et plan social.....	15
3. Attaques de Boko Haram et coalition contre la secte.....	15
4. Des milliers de réfugiés au sud du pays.....	16
F. Sénégal	16
1. Karim Wade condamné à six ans de prison.....	16
2. La liberté d'expression et Karim Wade au cœur de la contestation politique	17
3. Liberté d'expression	17
4. Gambie et Sénégal : un pont pour apaiser les tensions ?	17
5. Une tournée pour la paix en Casamance	18
G. Lutte contre l'épidémie d'Ebola	18
H. Gestion des ressources naturelles	19
II – TERRORISME ET CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE	21
A. Terrorisme.....	21
Menace terroriste au nord du Mali et retour d'AQMI	21
Boko Haram modernise sa communication et prête allégeance à l'EI	21
Organisation de la lutte contre Boko Haram.....	22
B. Trafics et activités illégales.....	23
Drogue : le succès des narcotrafiquants	23
Trafic d'armes	24
Piraterie dans le golfe de Guinée	24
Pour aller plus loin.....	25

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALE

A. Burkina Faso

Rappel : Le 31 octobre 2014, le régime de Blaise Compaoré tombe face à l'insurrection populaire. Une charte de transition est adoptée, laquelle impose le partage du pouvoir entre militaires et civils.

1. Démissions et tensions au sein du gouvernement de transition

Après le limogeage du ministre de la Culture et du Tourisme Adama Sagnon, en novembre, c'est au tour du ministre des Infrastructures, du Désenclavement et du Transport, Moumouni Diéguimé, de remettre sa démission le 8 janvier. Il était notamment accusé de corruption. Le colonel Zida, Premier ministre du gouvernement de transition, a également été menacé de limogeage, suite à sa proposition de rattacher le Régiment de sécurité présidentielle (RSP)¹ à l'armée. Un compromis a finalement été négocié et le Premier ministre a promis de ne pas dissoudre la garde présidentielle. La société civile et les partis de l'ex-opposition ne l'entendaient pas de la même façon et ont manifesté le 7 février. Un comité de réflexion a été mis en place pour définir de nouvelles attributions au régiment. Selon le Président de la transition, Michel Kafando, le RSP pourrait être affecté à la lutte antiterroriste et intégrer la force multinationale contre Boko Haram.

2. Un gouvernement sous pression pour la poursuite des réformes

Selon le quotidien sud-africain Daily Maverick, l'une des plus grandes menaces de la stabilité du Burkina Faso est « *le contraste entre le peu de temps disponible à la transition et l'énormité des choses à régler* ». Illustration : les 17 et 18 février, les organisations syndicales ont appelé à une grève de 48 h respectée dans tout le pays. Les travailleurs demandaient notamment une révision salariale, la poursuite des commanditaires et auteurs des crimes de l'insurrection populaire d'octobre 2014, et la baisse du prix du carburant à la pompe. Si la totalité de ces requêtes n'a pas obtenu satisfaction, la transition a avancé sur plusieurs dossiers dans lesquels elle était attendue. À deux reprises, en janvier et en mars, le ministre de l'Industrie a annoncé une diminution de 25 francs CFA du prix du litre de carburant, suite à la chute du prix du baril de pétrole.

Le 17 mars, le gouvernement a, par ailleurs, annoncé l'investissement de 40 millions d'euros dans un « programme économique d'urgence », visant à créer 30 000 emplois, construire 75 écoles et 80 programmes de santé.

Pour financer ce programme, le gouvernement envisage plusieurs mesures : les ministres voyageront désormais en classe économique, les missions à

1. Le RSP a été créé par Blaise Compaoré en 1995 pour assurer sa sécurité personnelle. Le régiment est soupçonné, entre autre, du meurtre du journaliste Norbert Zongo en 1998 et est accusé d'avoir tiré sur la population au cours des manifestations du 30 octobre 2014 qui ont conduit à la mort de 24 personnes et à la destitution de Blaise Compaoré.

l'étranger seront réduites et les cocktails supprimés lors des cérémonies. Ces mesures s'inscrivent dans un programme de réduction du train de vie de l'État et d'une transparence accrue dans la gestion des affaires de la transition. Le 2 février, Michel Kafando avait rendu public le montant son salaire mensuel (1,5 million FCFA soit environ 2 300 euros). En outre, le 4 mars, le Conseil national de transition (CNT) a voté sa première grande loi, la loi anticorruption. Elle définit tous les actes possibles de corruption et détermine des sanctions.

3. Avancées, débats et tensions dans la préparation des élections

Les élections présidentielles et législatives, qui se tiendront le 11 octobre prochain, n'incluront pas le vote des Burkinabés résidant à l'étranger. Le gouvernement a justifié cette décision par le manque de moyens financiers et les difficultés techniques et matérielles qu'engendrerait une telle organisation. Cette annonce n'a pas plu aux nombreux Burkinabés résidant en Côte d'Ivoire, qui ont manifesté leur mécontentement en tentant de lyncher le ministre de l'Administration territoriale, Auguste Denise Barry et en empêchant la tenue d'une réunion d'information, à Abidjan, le 9 mars.

À l'intérieur du pays, les élections s'organisent et la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a lancé l'opération d'enrôlement biométrique en vue de la révision du fichier électoral. 2 500 kits d'enrôlements sont prévus pour cette campagne qui se déroulera du 3 mars au 18 mai 2015.

Par ailleurs, la question des candidatures de militaires² est entrée au cœur du débat public. En mars, un collectif regroupant 33 partis de l'ex-opposition à Compaoré et 40 organisations de la société civile ont appelé le gouvernement à interdire aux militaires de se présenter aux élections. Cependant, quatre jours plus tard, Djibrill Bassolé, ministre des Affaires étrangères sous Compaoré, a annoncé avoir été « mis en disponibilité » par l'armée pour se présenter aux présidentielles³. Afin de soutenir sa candidature, ses partisans – qui sont pour la plupart des anciens fidèles de Compaoré – ont créé un nouveau parti à la fin du mois de janvier : la Nouvelle alliance du Faso (Nafa).

4. Justice transitionnelle

Le 5 mars, accédant aux revendications persistantes de la population et du Front progressiste sankariste (FPS), le gouvernement de transition a autorisé par décret l'exhumation et l'expertise de la dépouille du Président Sankara.

La transition a également mis en place une commission de réconciliation pour enquêter sur les crimes commis sous le régime de Compaoré. Elle devrait enquêter

2. Les colonels Yacouba Ouédraogo, Jean Baptiste Natama et le général Djibrill Bassolé ont déjà annoncé leur candidature aux présidentielles. Chacun d'entre eux a, dans cet objectif, créé un parti politique.

3. « Djibrill Bassolé à propos de sa candidature : 'les militaires sont des citoyens comme les autres' », *Le Pays*, 15 mars 2015.

sur les violences exercées lors des manifestations d'octobre ainsi que sur la mort de Sankara et du journaliste Norbert Zongo.

Le 29 mars, Le Burkina Faso a finalisé un Pacte national pour le renouveau de la justice. Signé par plusieurs acteurs politiques et de la société civile, le texte fixe les conditions de l'indépendance de la justice vis-à-vis des pouvoirs politiques et économiques.

D'autre part, plusieurs organisations de la société civile ont demandé des clarifications quant au statut de Blaise Compaoré, l'ex-chef d'État, s'inquiétant principalement de savoir quels sont ses droits politiques. Le 3 février, un Comité pour le retour du Président Blaise Compaoré a été mis sur pied par des citoyens pour exiger que la Constitution de 1991 soit pleinement rétablie. Ce texte prévoit l'impunité des anciens chefs d'État et l'interdiction d'exiler un citoyen burkinabé.

Réfugié à Abidjan, Blaise Compaoré se fait discret depuis son retour dans la capitale économique ivoirienne. L'accueil qu'Alassane Ouattara, Président de la Côte d'Ivoire, lui a réservé avait provoqué de vives réactions et des tensions entre les deux pays frontaliers. Aujourd'hui la situation s'est calmée. Après s'être rencontrés lors d'un conseil de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et lors du 24^e sommet de l'Union africaine (UA), Ouattara et Kafando ont rappelé la solidité des liens qui unissent leurs deux pays.

(Sources : Afrique Actualité, Koaci.com, Jeune Afrique, Le Monde Afrique, LeFaso.net, Aouga.com, Fraternité Matin, RFI, Afrik.com, Camerooninfo.net, imatin.net, Afrik.com, FasoZine, L'observateur Paalga, African manager, BBC Afrique, France 24, Afriqinfos, Daily Maverick, Maghreb émergent, VOA)

B. Côte d'Ivoire

Rappel : Le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) a lancé l'appel de Daoukro – en vue d'une alternance entre le PDCI et le Rassemblement des républicains (RDR) pour la gestion du pouvoir – et soutient la candidature unique d'Alassane Ouattara aux présidentielles d'octobre 2015.

De son côté, le Front populaire ivoirien (FPI) lance l'appel de Mama pour soutenir la candidature de Laurent Gbagbo à la direction du parti.

1. Le PDCI et le FPI se déchirent à la veille des élections

Un quatrième membre du PDCI, Jérôme Kablan Brou, a pris ses distances avec l'appel de Daoukro. Le 26 février, les désormais « quatre dissidents⁴ du PDCI » ont annoncé officiellement leur rejet de l'appel et ont proposé leur candidature aux présidentielles d'octobre 2015.

4. Bertin Kouadio Konan, député, Charles Konan Bassi, ancien Premier ministre ivoirien, Amara Essy, ancien ministre des Affaires étrangères et ancien président intérimaire de la Commission de l'Union africaine (UA) et Jérôme Kablan Brou, vice-président de l'Assemblée nationale.

Dès l'adoption de l'appel de Daoukro par le PDCI (avec plus de 98 %), le président ivoirien, Alassane Ouattara, a appelé à la formation d'un parti unifié rassemblant les différentes composantes de la coalition au pouvoir⁵. Selon le Président, cette coalition permettrait de poursuivre le travail du gouvernement d'un mandat à l'autre. Cependant, si un tel parti se formait, l'alternance prévue par l'appel de Daoukro en faveur d'un candidat du PDCI pour le scrutin de 2020 ne verrait pas le jour.

En mars, Alassane Ouattara a, par ailleurs, mis fin aux rumeurs concernant une possible révision de la Constitution. L'article 35, qui précise notamment que le Président élu doit être né de père et de mère d'origine ivoirienne avait posé de graves problèmes lors des élections de 2011 en raison des doutes sur la nationalité des parents du chef d'État ivoirien. Ouattara a annoncé que cet article ne serait pas modifié avant les présidentielles en arguant que « *ce qui a fait jurisprudence en 2010 fait jurisprudence en 2015*⁶ ».

Du côté du FPI, les affrontements internes se poursuivent entre les partisans de Affi N'Guessan, leader actuel du parti, et ceux de Laurent Gbagbo, actuellement incarcéré à La Haye, pour la direction du parti. Les tensions sont à leur comble depuis le 5 mars, où une partie du groupe politique s'est réunie pour destituer Affi N'Guessan. Depuis, la présidence du parti en intérim est assurée par Abou Drahamane Sangaré, cofondateur du FPI avec Simone et Laurent Gbagbo. Cette information a néanmoins été contestée par Affi N'Guessan, qui a suspendu les participants de cette réunion et les a désignés en justice pour faire invalider leur décision.

La perspective des élections présidentielles inquiète les Ivoiriens. Selon une enquête publiée par Afrobaromètre⁷, un citoyen sur trois craint d'être victime d'intimidations politiques ou de violences lors des campagnes électorales. Afin de prévenir ce risque, les députés ont adopté le 27 mars un nouveau code électoral portant à modification 17 articles⁸. Le nouveau texte s'est inspiré des commentaires émis par la Commission électorale indépendante (CEI).

2. Les procès de Laurent Gbagbo, de sa famille et de ses partisans

Simone Gbagbo a été condamnée à vingt ans de prison – contre dix ans requis par le parquet — pour attentat contre l'autorité de l'État, participation à un mouvement insurrectionnel et trouble à l'ordre public. Le procès de Madame

5. La coalition au pouvoir comprend le Rassemblement des républicains (RDR) du président Ouattara, le PDCI, l'Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (UPDCI) et le mouvement des forces d'avenir (MFA).

6. Les conditions d'éligibilité du Président de la République ont été modifiées dans les accords de Linas-Marcoussis en 2003. Un seul des deux parents du candidat potentiel devait être ivoirien pour se présenter aux élections.

7. « Les Ivoiriens dénoncent des intimidations politiques lors du processus électoral et suggèrent des pistes pour une élection apaisée en 2015 », *Afrobaromètre*, 17 février 2015.

8. « Côte d'Ivoire : ce qui devrait changer dans le code électoral », *Jeune Afrique*, 14 mars 2015.

Gbagbo et de ses 82 coaccusés – les « pro-Gbagbo », soupçonnés d’avoir participé de près ou de loin aux violences de 2011 – a fait l’objet de nombreuses critiques, tant du côté des magistrats que du côté de la société civile, pour qui le procès démontre qu’une réconciliation nationale est loin d’être acquise⁹.

Les avocats de la défense ont dénoncé un procès politique dans lequel les preuves étaient insuffisantes, et ont introduit un pourvoi en cassation. Les organisations *Human Rights Watch* et *Amnesty International* estiment que le procès des pro-Gbagbo « *n’a pas été mené conformément aux normes en vigueur en matière de procès équitable* » et continuent de demander le transfert de Madame Gbagbo à La Haye pour qu’elle soit également jugée pour ses meurtres, viols et crimes contre l’humanité, et non pas uniquement pour ses crimes contre l’État ivoirien.

En mars, quatorze militaires qui étaient membres de la garde rapprochée de Gbagbo ont eux aussi été appelés à comparaître devant la justice. Ils ont cependant tous été déclarés non coupables, faute de délit constitué ou dûment prouvé. Un commandant et sept soldats accusés quant à eux d’avoir assassiné sept sympathisantes de Ouattara lors d’une manifestation en 2011 ont également été acquittés, faute de preuves.

Par ailleurs, la Cour pénale internationale (CPI) a indiqué que Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé, accusés des mêmes allégations, seront jugés ensemble afin de rendre la procédure plus efficace.

Le gouvernement ivoirien a actualisé son code pénal et a annoncé entre autres l’abolition de la peine de mort. Cette nouvelle loi permettra aussi de poursuivre les crimes contre l’humanité sans risque de prescription. Par le passé, les poursuites n’étaient plus possibles après un délai de cinq ans.

3. Insertion des ex-combattants et réforme de l’armée

Le 11 février, le programme DDR (Désarmement, démobilisation et réinsertion)¹⁰ a lancé une campagne de sensibilisation pour accélérer le processus de désarmement en incitant tous les ex-combattants des Forces nouvelles de Côte d’Ivoire (FAFN) et des Forces républicaines de Côte d’Ivoire à s’inscrire au DDR afin de profiter du projet de réinsertion. Quelques jours plus tard, l’organisation en charge du DDR a appelé les sociétés privées et étrangères à engager, même pour un stage, des anciens combattants. À la fin du mois de mars, près de 3 000 ex-combattants ont été intégrés en tant qu’agents des douanes ivoiriennes. 28 000 hommes figurent sur les listes du DDR et attendent encore d’être réinsérés.

Le 2 mars, l’Assemblée nationale a adopté un projet de réforme de l’armée. Celui-ci prévoit notamment la création et la composition d’un Comité de coordination

9. « Simone Gbagbo : le déclin et la chute d’une ‘reine d’Afrique’ », *RFI*, 10 mars 2015.

10. Le DDR dépend de l’ONU. Il fait partie des efforts de consolidation de la paix après un conflit.

de défense. Il régit aussi les conditions d'emploi de l'armée dans le maintien de l'ordre et les opérations en cours.

La mobilisation française s'est, elle aussi, donné un coup de jeune. Après douze ans de présence militaire, l'opération Licorne laissera la place à la « Force française en Côte d'Ivoire ». Sa principale mission sera d'aider à la formation de l'armée ivoirienne.

4. Le gouvernement se lance dans la lutte contre l'apatridie

Du 23 au 25 février, le gouvernement ivoirien, l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) et la CEDEAO ont accueilli la première conférence ministérielle pour trouver des solutions face aux 750 000 apatrides installés en Afrique de l'Ouest dont la grande majorité vit en Côte d'Ivoire. Au lendemain de cette réunion, le gouvernement a lancé l'opération « *À chacun sa carte d'identité* », annonçant qu'à partir du 1^{er} mars, la carte d'identité sera requise pour accomplir tous les actes civils. Cette mesure a été accompagnée d'une hausse des prix de l'ensemble des actes administratifs.

5. Grèves au sein de l'enseignement

L'enseignement a été secoué par de fortes grèves en mars. Les professeurs réclamaient le déblocage de leurs salaires et les étudiants de meilleures conditions d'études. 90 % des établissements de tous cycles ont fermé leur porte pendant trois jours. La police et les manifestants se sont affrontés et plusieurs étudiants auraient été incarcérés¹¹. Finalement, les cours ont repris le 26 mars, suite à la promesse de l'État de fixer la date du déblocage des salaires au 30 avril. Lors de son discours de fin d'année, le Président ivoirien avait promis aux fonctionnaires de débloquer leur salaire, une mesure qui n'avait plus été prise depuis 27 ans.

6. Exploitation pétrolière et tensions frontalières avec le Ghana

Au début du mois de mars, la Côte d'Ivoire a réclaté la suspension par le Ghana de toutes les opérations pétrolières dans la zone *offshore* que les deux pays se disputent. L'État a stipulé qu'il s'agissait là de mesures « conservatoires » en attendant qu'une décision soit rendue sur le fond du litige. Fin 2014, les deux pays frontaliers avaient décidé de porter le démêlé sur leur frontière maritime devant une juridiction basée à Hambourg, en Allemagne, au titre de la convention des Nations unies sur le droit de la mer. Le tribunal a annoncé le 12 janvier la formation d'une chambre spéciale destinée à trancher le litige entre les deux pays, composée de cinq juges acceptés par les parties.

(Sources : Koaci.com, Afrobaromètre, Connection ivoirienne, RFI, Le Monde Afrique, Fraternité Matin, Le Jour, Jeune Afrique, France 24, L'infodrome, HRW, Amesty International, Abidjan.net, Africa is a Country, L'observateur paalga, Afrik.com, La Nouvelle Tribune, L'Intelligent d'Abidjan, Sidwaya, Le Patriote).

11. « Plusieurs étudiants déférés à la Maca », *Connection ivoirienne*, 26 mars 2015.

C. Guinée

Rappel : L'opposition accuse le gouvernement d'utiliser l'épidémie de virus Ebola comme prétexte pour reporter les élections.

1. Les présidentielles au cœur de la contestation politique

Le 7 janvier et le 3 février, des affrontements entre policiers et militants de l'opposition ont fait des dizaines de blessés et ont conduit à l'incarcération de plusieurs manifestants. L'opposition réclame principalement la recomposition paritaire de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et l'organisation d'élections locales avant les présidentielles¹². Malgré cela, le 10 mars, la CENI a annoncé la tenue des scrutins présidentiels au 11 octobre 2015, reportant les élections communales et communautaires à mars 2016. En protestation, l'opposition a rappelé ses 49 députés de l'Assemblée nationale et s'est retirée de la CENI. Les trois principaux leaders de l'opposition¹³ ont annoncé la reprise des manifestations à Conakry et signé une déclaration commune dans laquelle ils accusent Alpha Condé de mépris total de la Constitution. Le 25 mars, le gouvernement a appelé l'opposition au dialogue, jugeant « excessif » son appel à reprendre les manifestations¹⁴.

2. Attentats et insécurité dans les rues de Conakry

Le 14 janvier, le cortège de Claude Kory Kondiano, le président de l'Assemblée nationale, a essuyé un tir dans la banlieue de Conakry. Aucun blessé n'a été à déplorer mais une enquête a toutefois été ouverte pour élucider les circonstances de cet incident. Quelques semaines plus tard, c'est Thierno Aliou Diaouné, l'ancien ministre de la Jeunesse et des Sports, qui a été tué d'une balle en pleine rue dans la capitale. Quatre personnes, considérées comme étant les auteurs de cet attentat ont été arrêtées et seront entendues par le Tribunal de première instance.

3. Sécurisation de la frontière malienne

Le 11 mars, le Mali et la Guinée ont mis en place des patrouilles mixtes dans les zones sensibles le long de leurs frontières où s'affrontent régulièrement les populations riveraines au sujet de terres cultivables ou de l'exploitation de mines d'or. En janvier, un litige portant sur l'accès à une mine d'or artisanale

12. Les conseillers communaux ont tous été désignés par Alpha Condé et ont prêté allégeance à son parti, le Rassemblement du peuple de Guinée (RDG). D'après l'opposition, ils pourraient favoriser les partis au pouvoir pendant la campagne présidentielle.

13. Cellou Dalein Diallo, Sidya Touré et Lansana Kouyaté.

14. « Dialogue politique en Guinée : l'opposition répondra-t-elle à l'invitation du gouvernement ? », *Africaguinée*, 27 mars 2015.

revendiquée par les habitants des deux pays avait fait trois morts et une dizaine de blessés¹⁵.

4. Insurrections contre la mise en place d'infrastructures de traitement d'Ebola

L'épidémie de virus Ebola a enregistré un net recul depuis le début du mois de janvier, concrétisé notamment par la réouverture des écoles. Cependant, de nouvelles violences ont éclaté contre les équipes médicales. En janvier, des élèves se sont attaqués à un véhicule de Médecin sans frontières (MSF) et le 9 février, des manifestations contre l'arrestation d'un imam accusé d'avoir conduit des rites funéraires pour un fidèle suspecté d'être mort d'Ebola ont causé une douzaine de blessés. La France a envoyé une vingtaine de soldats de son régiment médical pour protéger le centre de traitement des soignants, créé en janvier.

Le 17 février, 36 personnes ont été condamnées pour coups et blessures à l'encontre du personnel d'une mission de lutte contre Ebola. Quatorze des inculpés ont été condamnés à un an de prison. Les autres font l'objet de peines assorties de sursis ou de six mois d'incarcération.

(Sources : Africaguinée.com, Guinée7.com, Le Jour Guinée, StarAfric, Afrik.com, France 24, TV5 Monde, L'express Guinée, Maliactu, Jeune Afrique, Le Monde Afrique, Afrik.com, Le Temps, Afriquejet.com, Notre Afrik, BBC Afrique, APA).

D. Mali

Rappel : Le Groupe d'autodéfense touareg Imghad et alliés (GATIA) a été évincé des pourparlers d'Alger et est entré en guerre contre le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA). La situation sécuritaire dans le nord du Mali s'est détériorée, suite aux impasses des 3^e et 4^e rounds des

1. Un nouveau Premier ministre et un chef de file pour l'opposition

Le Président du Mali, Ibrahim Boubacar Keïta (IBK) a limogé son Premier ministre, Moussa Mara, et sept ministres, dont ceux de la Défense, de l'Économie et de la Communication. Le gouvernement a indiqué qu'il n'y avait aucun lien entre ces démissions et l'affaire de l'avion présidentiel, mais qu'il s'agissait là de donner un nouveau souffle au quinquennat du Président¹⁶.

C'est Modibo Keïta qui reprend les fonctions de Premier ministre, poste qu'il avait déjà brièvement occupé en 2002. D'autre part, le 19 février, l'Assemblée nationale a adopté le statut de chef de file de l'opposition.

15. «Trois morts et plusieurs blessés maliens dans des affrontements sur un site minier», *PressAfrik*, 27 février 2015.

16. Moussa Mara faisait l'objet de nombreuses critiques depuis le fiasco de sa mission à Kidal en mai 2014 et affichait une grande indépendance par rapport à IBK.

Soumaïla Cissé, député de l'Union pour la République et la démocratie, a été désigné pour occuper cette fonction qui permet de jouir des mêmes droits que le vice-président de l'Assemblée nationale¹⁷.

2. L'accord d'Alger dans l'impasse

Les négociations d'Alger ont repris le 16 février dans un contexte d'escalade de la violence dans le nord du Mali. Le 1^{er} mars, après plusieurs semaines de négociations, la médiation a présenté un projet d'accord, aussitôt paraphé par le gouvernement malien et la Plateforme¹⁸. Le texte stipule que le Mali est « un et indivisible » et reconnaît l'appellation « Azawad » en tant que « réalité socioculturelle mémorielle et symbolique partagée par différentes populations du Nord-Mali ». Il renforce aussi les pouvoirs des assemblées régionales et des administrations locales. Cependant, la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA)¹⁹ a tenu à consulter la base de ses mouvements à Kidal avant de parapher le texte, car il ne fait aucune référence à l'autonomie de l'Azawad ni au fédéralisme. La réunion de consultation a finalement débouché sur le rejet de l'accord, considéré comme « une bonne base de travail nécessitant d'être améliorée ». Une délégation de la communauté internationale s'est rendue à Kidal le lendemain et a rappelé que la négociation était achevée et qu'il n'était pas possible de revenir sur le projet d'accord. Les observations des mouvements du Nord pourraient donc être étudiées seulement une fois leur signature apposée. Le gouvernement malien a, quant à lui, fait savoir qu'il ne rouvrira pas les négociations avec la CMA tant que l'accord d'Alger ne sera pas signé.

3. GATIA, MNLA et MINUSMA s'affrontent à Tabankort

En janvier, plusieurs affrontements entre groupes indépendantistes et pro-Bamako ont conduit à la destruction de plusieurs villages dans le nord du Mali. Dans la nuit du 15 au 16 janvier, une vingtaine de personnes et sept Casques bleus ont trouvé la mort dans les affrontements lancés par les séparatistes tentant de reprendre Tabankort aux mains du GATIA. La ville, située à 200 km au nord de Gao constitue un verrou stratégique avant Kidal. Quelques jours plus tard, la Mission des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a lancé une attaque par hélicoptère sur un véhicule du MNLA, faisant six morts et vingt blessés.

Cette intervention a fait l'objet de manifestations contre la MINUSMA, à Kidal. La force des Nations unies a répondu aux protestations en assurant avoir opéré conformément à son mandat qui l'autorise à utiliser la force pour protéger son

17. « Afrique francophone: chef de file de l'opposition, un statut à double tranchant », *Jeune Afrique*, 26 février 2015.

18. La Plateforme regroupe la Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance (CMFPR-I), la Coalition du peuple de l'Azawad (CPA), une faction du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) et le groupe d'autodéfense touareg Imghad et alliés (GATIA).

19. La CMA regroupe le MNLA, le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), le MAA, la CMFPR – II et une faction de la Coalition des peuples de l'Azawad (CPA).

personnel en cas d'attaque. Le 24 janvier, la MINUSMA a passé un accord avec le MNLA et proposé que la région de Tabankort devienne une « zone tampon », gérée uniquement par les Casques bleus. Cet agrément a provoqué la colère du GATIA. Le 27 janvier, une nouvelle manifestation – à l'initiative des groupes pro-Bamako cette fois – a été organisée devant le siège de l'ONU à Gao, durant laquelle trois manifestants ont été tués par balle. Selon certains témoins, les Casques bleus auraient tiré sur les manifestants.

Deux soldats ont été limogés et l'ONU a diligenté une mission d'enquête à Gao afin de déterminer les responsabilités de chacun dans cet incident.

Au total, près de huit Casques bleus de la MINUSMA ont été tués suite à la reprise des violences dans le Nord. Et en mars, le camp de la MINUSMA à Kidal a été la cible d'une trentaine de tirs de roquette et d'obus. Un soldat et deux enfants ont été tués, certaines roquettes ayant atterri dans un campement trois kilomètres plus loin.

4. Mobilisation internationale et renforcement de l'armée malienne

Le 10 janvier, l'EUCAP Sahel-Mali a inauguré son nouveau siège et s'est lancé dans une mission de formation et de conseil des forces de sécurité maliennes. Près de 600 officiers et sous-officiers devraient être formés dans le cadre de cette mission²⁰. Par ailleurs, en février, le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont effectué une première visite conjointe au Mali. Le déplacement a notamment permis de rendre compte de la nécessité d'améliorer la coordination entre les acteurs régionaux et internationaux opérant au Mali²¹.

En ce qui concerne l'armée malienne, la loi de programmation militaire sur les cinq prochaines années a été votée en février²². Le texte prévoit notamment le renfort de l'armée dans le nord du pays et octroie 1 230 milliards FCFA (1,8 milliard d'euros) à la Défense, soit 514 milliards FCFA (environ 780 millions d'euros) de plus que le budget précédent. La loi envisage aussi le recrutement de 10 000 militaires dans les différents corps de l'armée et l'achat d'équipements militaires de dernière génération.

5. Situation humanitaire : près de 100 000 déplacés

D'après les chiffres de l'UNHCR, il y aurait en janvier 2015 environ 99 000 déplacés internes au Mali dont un grand nombre vivent à Bamako. En présentant leur plan d'action 2015, les organisations humanitaires, ont rappelé la situation préoccupante des populations du Nord-Mali où le contexte sécuritaire les

20. « Eucap-Sahel Mali : pour former les agents de la sécurité intérieure », *Le Reporter*, 18 février 2015.

21. « Joint mission to Mali an opportunity to deepen cooperation with the EU », *Peace and Security Council Report*, 9 mars 2015.

22. « La loi d'orientation et de programmation militaire adoptée : 1230,5 milliards FCFA pour remettre la grande muette sur pied », *Ciwara Info*, 26 février 2015.

contraint régulièrement à suspendre leurs activités. L'accès à l'eau n'est pas garanti, des coupeurs de route opèrent dans la région et les écoles de Kidal sont fermées pour la quatrième année consécutive.

(Sources : ISSAfrica, L'Indépendant, RFI, Le Reporter, Ciwara Info, Le Journal du Mali, UNHCR, Malicom, Jeune Afrique, Le Monde Afrique, L'Aube, l'Indicateur du Renouveau, Le Soir de Bamako, France 24, AFP, Koaci.com, Sahélien, Reuters, Afrik.com, Notre Afrik, Maliweb.net, Deutsche Welle, Le Républicain, La Révélation, L'Essor, L'Express de Bamako, La Nouvelle Patrie, Afrik.com).

E. Niger

Rappel : L'opposition a qualifié de « coup d'État institutionnel » la destitution de l'ex-président de l'Assemblée nationale, Hama Amadou, et a boycotté l'ouverture d'une session parlementaire.

1. Tensions entre le gouvernement et l'opposition

La caricature de Mahomet publiée le 14 janvier à la Une de *Charlie Hebdo* et tirée à sept millions d'exemplaires a provoqué de violentes manifestations à travers le pays²³. Au total, entre le 16 et 17 janvier, dix personnes ont été tuées et 45 églises ainsi que le centre culturel franco-nigérien de Zinder (sud) ont été brûlés²⁴. Par crainte de nouveaux débordements, le gouvernement ayant accusé l'opposition d'être à l'origine des manifestations a interdit la marche du 22 janvier, prévue de longue date par l'opposition. 300 protestataires se sont tout de même présentés au lieu de rendez-vous ce qui a provoqué de violents affrontements entre la police et les manifestants. 90 personnes ont été incarcérées, dont d'importantes figures de l'opposition.

C'est donc dans un contexte difficile que les élections, prévues au premier trimestre 2016, s'organisent. Si, au cours de son mandat, le président Issoufou a su se positionner en tant qu'acteur régional incontournable – notamment en plaidant pour la mise en place de la MINUSMA en 2013 et plus récemment en participant à l'organisation de la lutte contre Boko Haram (cfr. II.A Terrorisme) – il doit faire face à plusieurs défis internes²⁵. En janvier, l'opposition a publié un livre blanc dont le premier tome disqualifie la Cour Constitutionnelle, qu'elle considère comme étant trop partisane pour être en mesure d'arbitrer les élections.

De son côté, le président Mahamadou Issoufou a désigné en février un ministre d'État en charge de préparer sa réélection. Mohamed Bazoum, précédemment

23. « Comment le salafisme a pu prospérer au Niger », *Marianne*, 21 janvier 2015.

24. « Manifestations contre « Charlie Hebdo » à Zinder, plusieurs morts », *France 24*, 16 janvier 2015.

25. Le Niger occupe aujourd'hui la dernière place de l'indice de développement humain (187) et la croissance démographique constitue une préoccupation pour le pays. Avec une moyenne de 7,9 enfants par femme, le taux de fécondité au Niger est le plus important du monde.

ministre des Affaires étrangères, devient donc responsable de sa campagne électorale.

Par ailleurs, Hama Amadou, l'une des figures de l'opposition, est toujours exilé en France bien qu'il ne soit plus accusé de complicité dans le trafic international de nourrissons. Le tribunal correctionnel de Niamey s'est déclaré incompétent dans cette affaire et a abandonné toutes les charges contre les vingt personnes inculpées.

2. Areva : entre corruption et plan social

Le 3 mars, la Cour d'appel de Paris a confirmé l'accusation de corruption dans l'affaire du « don Areva ». En novembre 2014, l'Observatoire du nucléaire avait rapporté l'achat par Areva d'un avion de 32 millions d'euros destiné à Mahamoudou Issoufou. Selon l'Observatoire du nucléaire, ce « cadeau », offert au moment des négociations des contrats d'exploitation de l'uranium avec le Niger, est une « *manœuvre relevant de la corruption, peut-être juridiquement, assurément moralement* ».

Par ailleurs, suite à l'annonce d'une perte de 4,8 milliards d'euros en 2014, Areva a licencié en mars la majorité des salariés du site d'Imouraren pour « motif économique ». Sur les 225 salariés, seule une quarantaine gardent leur poste afin, principalement, d'assurer la maintenance du site. D'autres ont été transférés dans l'une des trois autres filiales d'Areva au Niger.

3. Attaques de Boko Haram et coalition contre la secte

Le 6 février, Boko Haram a lancé ses premières attaques au Niger. Plusieurs obus sont tombés sur la ville de Diffa (sud) et des tirs ont retenti à Bosso (sud), causant la mort d'une douzaine de militaires nigériens et tchadiens et la fuite de milliers d'habitants. La situation aurait cependant rapidement été contrôlée par les forces de l'ordre qui assurent avoir tué une centaine de militants²⁶. Ces attaques ont été perpétrées quelques jours avant l'adoption par l'Assemblée nationale de la résolution autorisant les forces nigériennes à combattre la secte islamiste au-delà de leurs frontières.

Au cours des semaines suivantes, de nouvelles attaques ont été revendiquées par Boko Haram au Niger, notamment sur des îles nigériennes du lac Tchad, provoquant la mort d'une dizaine de militaires. Le 17 février, un avion non identifié a largué trois bombes sur une cérémonie funéraire à Abadam, un village sur la frontière entre le Niger et le Nigeria.

Ni le Niger, ni le Tchad, ni le Cameroun, ni le Nigeria n'ont reconnu être responsables de cet acte, qui a causé la mort de 37 personnes²⁷.

26. «Boko Haram ouvre un nouveau front au Niger », *Le Monde Afrique*, 7 février 2015.

27. «Bombardement des populations d'Abadam au Niger: qui a fait le sale boulot pour Boko Haram?», *Le Pays*, février 2015.

Dès le 10 février, l'état d'urgence a été déclaré à Diffa et un couvre-feu a été imposé aux habitants. Ces mesures de sécurité ont permis de mettre la main sur de nombreuses personnes soupçonnées d'appartenir à la secte Boko Haram. À la mi-mars, 216 personnes étaient placées en garde à vue à la cellule antiterroriste de Niamey.

Suite à ces attaques, le Niger s'est lancé avec le Tchad dans une offensive terrestre et aérienne contre Boko Haram sur le sol nigérian. Le 19 mars, l'armée nigérienne a affirmé avoir tué 228 membres de Boko Haram depuis le lancement de l'opération et détruit un important lot d'armes et de munitions ainsi que plusieurs véhicules appartenant à la secte²⁸.

4. Des milliers de réfugiés au sud du pays

Les attaques sanglantes de Boko Haram dans le nord du Nigeria ont provoqué d'importants mouvements de population vers le Niger. En janvier, l'UNHCR dénombrait 58 380 réfugiés au Niger, dont 16 000 en provenance du Nigeria. Deux camps de réfugiés d'une capacité d'accueil de 30 000 personnes ont été construits dans la région de Diffa, mais les nouveaux arrivants se sont dispersés dans des centaines de villages au sud du pays. Le réseau routier, rudimentaire dans cette région, rend l'accès à ces populations difficile et coûteux pour les organisations humanitaires.

(Sources : Marianne, Le Soir, Jeune Afrique, Le Pays, France 24, RFI, Afrik.com, AFP, La Griffe, Actu Niger, Niger Express, Starafrika, El Watan, UNHCR, Notre Afrik, La Libre, Le Monde Afrique, Nouvelle Tribune).

F. Sénégal

- **Rappel** : Le président de la République, Macky Sall, a confirmé la tenue d'un referendum en 2016 pour réduire son mandat de sept à cinq ans.

1. Karim Wade condamné à six ans de prison

Le 23 mars, Karim Meissa Wade, fils de l'ancien président Abdoulaye Wade et ex-ministre d'État, a été condamné à six ans de prison et à une amende de 138 milliards FCFA (environ 210 millions d'euros). Le parquet avait requis 7 ans d'emprisonnement contre l'homme accusé d'avoir mis la main illégalement sur près de 178 millions d'euros. Ce jugement, rendu par la Cour de répression de l'enrichissement illicite (CREI), a provoqué une vague de manifestations : les partisans du Parti démocratique sénégalais (PDS) ont dénoncé un procès politique.

Deux jours plus tôt, Karim Wade avait été élu candidat pour les présidentielles de 2017 par la grande majorité de son parti (257 voix pour 268 votants). Si Karim Wade continue de bénéficier de ses droits civiques, le PDS devra tout de même choisir entre convoquer un congrès extraordinaire pour désigner un nouveau

28. « L'armée du Niger affirme avoir tué 228 membres de Boko Haram », *Afrik.com*, 19 mars 2015.

candidat ou intensifier la lutte menée au niveau international pour réclamer sa libération. Karim Wade a en tout cas saisi la Cour suprême sénégalaise avec un pourvoi visant à « casser » le verdict rendu par la CREI.

De nombreux médias sénégalais ont dénoncé le peu de preuves dans ce dossier ainsi que les incidents survenus au cours du procès. Pour sa part, *Amnesty International* a appelé à la réforme ou à la destitution de la CREI, estimant qu'elle ne répondait pas aux normes du droit international puisque ses jugements ne sont pas susceptibles d'appel.

2. La liberté d'expression et Karim Wade au cœur de la contestation politique

En janvier, deux rassemblements de l'opposition organisés par Abdoulaye Wade n'ont pas été autorisés sous prétexte que les organisateurs ne précisaient pas « le lieu tenu du rassemblement ». Une dizaine de personnes proches de l'ancien président ont été placées en garde à vue.

Le 4 février, le rassemblement a finalement été autorisé et des milliers de partisans de l'opposition ont protesté pour plus de liberté d'expression et pour demander la libération de Karim Wade. Entre février et mars, Abdoulaye Wade a utilisé la presse à diverses reprises pour insulter son ex-dauphin, Macky Sall. Le 16 mars, l'un des avocats de Karim Wade a par ailleurs été placé en garde à vue pour offense au chef de l'État. L'avocat, Amadou Sall, est un membre en vue du PDS et l'ex-ministre de la Justice. Il avait déclaré à la presse que « *si Macky Sall osait emprisonner Karim Wade, il ne passerait pas une nuit de plus au palais présidentiel* ». Sa condamnation a été perçue par le PDS comme une atteinte à la liberté d'expression.

3. Liberté d'expression

Tout comme les Nigériens, les Sénégalais n'ont pas apprécié le numéro de *Charlie Hebdo* du 14 janvier présentant une nouvelle caricature de Mahomet. Le journal a été censuré et a provoqué de violentes manifestations rassemblant au moins un millier de personnes à Dakar et au cours desquelles le drapeau français a été brûlé.

Par ailleurs, le 15 mars, trois responsables du mouvement sénégalais « Y en a marre » et un membre de l'organisation burkinabée, « le Balai Citoyen », ont été arrêtés à Kinshasa. Ils participaient à un atelier organisé par le mouvement congolais Filimbi. Libérés quatre jours plus tard, leur incarcération pour « tentative de déstabilisation du pays » a provoqué de vives réactions dans leurs pays respectifs.

« Y en a marre » et « le Balai citoyen » ont tous deux milité pour la destitution de leur président qui sollicitait un troisième mandat à la veille des élections.

4. Gambie et Sénégal : un pont pour apaiser les tensions ?

Le 20 février, la première pierre du pont reliant le Sénégal et la Gambie a enfin été posée. La construction devrait durer plus de trois ans et est en grande partie

financée par la Banque africaine de développement. Ce projet, réclamé depuis les années 1960, n'avait pu aboutir suite aux tensions entre les deux pays. Quelques semaines avant le commencement des travaux, Yahya Jammeh, le président gambien, avait encore annoncé l'annulation de la construction, afin de se prémunir de « tout complot venant de l'extérieur »²⁹. Il avait accusé le Sénégal d'avoir joué un rôle indirect dans la tentative de coup d'État manqué survenu le 30 décembre à Banjul alors qu'il se trouvait à l'étranger.

5. Une tournée pour la paix en Casamance

La paix semble s'installer en Casamance comme l'a fait remarquer le Comité régional de solidarité des femmes pour la paix en Casamance. Les populations retournent dans les villages abandonnés et construisent de nouveaux habitats. Entre le 19 et le 25 février, Macky Sall s'est rendu en Casamance, pour la troisième fois depuis son élection en mars 2012. Il y a mené une tournée sur le thème du désenclavement et de la relance des activités économiques et sociales de la région. Le président y a inauguré deux nouveaux bateaux destinés à renforcer la liaison maritime entre Dakar et la Casamance. Les prix du trajet seront subventionnés par l'État et réduits de 50 %. Par ailleurs, la Casamance, placée comme « zone de priorité nationale touristique », offrira des exonérations fiscales aux promoteurs touristiques qui y investiront durant la prochaine décennie. Le Sénégal va également entreprendre des démarches diplomatiques auprès de la France pour lever le placement de la Casamance en « zone orange ». Enfin, le Président a annoncé une éventuelle suppression du visa pour se rendre au Sénégal. La mesure de réciprocité du visa, adoptée en 2013, a fortement atteint le secteur du tourisme, en raison des procédures administratives lourdes et coûteuses qu'elle engendre.³⁰

(Sources : Afrimag.net, Leral.net, Seneweb.com, La Libre, Senenews, Groupe de presse Walfadjiri, Afrik.com, Jeune Afrique, RFI, Notre Afrik, Libération, Africaguinee, Dakar Actu, Le Soleil, le Quotidien, L'Observateur).

G. Lutte contre l'épidémie d'Ebola

Le 1^{er} février, les trois pays les plus touchés par l'épidémie de virus Ebola ont lancé l'objectif « zéro Ebola » en soixante jours. La diminution du nombre de cas recensés et la découverte d'un vaccin testé positif en Guinée donnaient de bons espoirs d'éradiquer la maladie. Pourtant, le 10 mars, seul le Libéria était proche de relever le défi. En Guinée et en Sierra Leone, 150 cas étaient encore recensés à la fin du mois de mars. L'objectif a donc été reporté au 15 avril. Afin d'y parvenir et pour couper les chaînes de transmission du virus, la Sierra Leone a imposé le confinement de toute sa population entre le 27 et le 29 mars. La Guinée a, quant

29. « Yaya Jammeh refuse toute construction de pont avec le Sénégal, par crainte d'un putsch », *Dakar Actu*, 17 janvier 2015.

30. L'industrie du tourisme représente 11 % du PIB sénégalais.

à elle, annoncé l'urgence sanitaire dans cinq de ses préfectures pour 45 jours afin d'enrayer la propagation du virus³¹.

Outre la mise en place de ces mesures, la question du redressement économique des trois pays les plus touchés par l'épidémie a fait l'objet de diverses initiatives au cours du premier trimestre 2015. Selon un rapport de la Banque mondiale du 20 janvier, le manque à gagner pour la croissance serait de 540 millions de dollars pour la Guinée, 920 millions pour la Sierra Leone et 180 millions pour le Libéria en 2015³².

Ces trois pays ont profité du 24^e sommet de l'Union africaine pour demander l'annulation de leur dette extérieure. Une requête à laquelle le Fonds monétaire international (FMI) a répondu quelques jours plus tard par la mise en place d'un fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) qui fournira un allègement de la dette des trois pays de près de 100 millions de dollars. Une manœuvre qui devrait permettre d'effacer environ un cinquième de la dette que lui doivent le Libéria, la Guinée et la Sierra Leone³³.

Par ailleurs, le 3 mars à Bruxelles, lors d'une conférence internationale pour la lutte contre l'épidémie d'Ebola, les pays touchés par l'épidémie ont réclamé l'adoption d'un « plan Marshall » afin de rebâtir leurs économies ainsi que le versement de l'aide promise. Sur les quelque 5,1 milliards de dollars engagés par la communauté internationale, 2,7 milliards n'avaient en effet pas encore été versés.

(Sources : FMI, *Les Échos*, *Mali Actu*, *Union africaine*, *Notre Afrik*, *Le Monde Afrique*, *Afrik.com*, *Africaguinée*, *Banque Mondiale*, *ISS Africa*)

H. Gestion des ressources naturelles

Au **Burkina Faso**, la transition a adopté un nouveau code minier pour remplacer celui en vigueur depuis 2003. Après avoir suivi une formation, les députés du Conseil national de transition (CNT) sont donc appelés à voter pour ou contre le projet. Des organisations de la société civile ont lancé une campagne au début du mois de mars pour réclamer que 1 % des revenus issus de l'extraction d'or soit reversé à la population, au lieu des 0,5 % prévus par le texte.

Selon le magazine *Les Afriques*, le CNT pourrait rejeter le texte adopté par le gouvernement et suivre la volonté populaire³⁴.

31. «Ebola : urgence sanitaire en Guinée, fin du confinement en Sierra Leone », *Mali Actu*, 30 mars 2015.

32. «Ebola: Most African countries avoid major economic loss but impact on Guinea, Liberia and Sierra Leone remains crippling », *Banque Mondiale*, 20 janvier 2015.

33. «Ebola : le FMI allège la dette des pays touchés de 100 millions de dollars », *Afrik.com*, 27 mars 2015.

34. « La société civile revendique 1 % des revenus de l'or », *Les Afriques*, 11 mars 2015.

Deux sites miniers ont été saccagés par les populations au mois de janvier. Sur le premier, les habitants ont incendié les installations de la société *True Gold*, suspectée de vouloir exploiter un site sous une mosquée. Le second, une mine de manganèse exploitée par *Pan African Minerals*, a subi les violences de la population lui reprochant de ne pas avoir respecté les termes de l'accord qui la lie au gouvernement. Le 16 mars, les autorités burkinabées ont suspendu la licence d'exportation de l'entreprise britannique pour les mêmes raisons.

La **Côte d'Ivoire** a attribué son premier permis de recherche de diamant depuis la levée de l'embargo. La société d'État Sodemi mènera des recherches sur le territoire ivoirien pour une durée de quatre ans.

Au **Sénégal**, le gouvernement travaille également à la révision de son code minier de 2003. L'avant-projet présenté par le ministre de l'Industrie et des Mines, Aly Ngouille Ndiay propose notamment la simplification du régime des carrières et de l'exploitation minière, ainsi que l'introduction du principe de partage de production. La société civile, qui regrette de ne pas être davantage impliquée dans les négociations, demande une redevance minière comprise entre 5 et 10 % quel que soit le minerai et que le fonds de péréquation et d'appui aux collectivités locales passe des 20 % actuels à 30 %.

(Sources : *StarAfrica*, *Sidwaya*, *Les Afriques*, *EcoFin*, *LeFeso.net*, *Koaci.com*, *Notre Afrik*, *Legriot*, *Sudonline*).

II – TERRORISME ET CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

A. Terrorisme

Menace terroriste au nord du Mali et retour d'AQMI

Selon une source sécuritaire de Bamako, reprise par *Jeune Afrique*, AQMI (Al-Qaïda au Maghreb islamique) serait revenu à son dispositif d'avant 2012, soit juste avant que des groupes touaregs et djihadistes prennent le contrôle du nord du Mali. Le groupe distribue des tracts destinés à intimider la population et plusieurs personnes accusées d'espionnage ont été kidnappées dans la région³⁵. Le 19 mars, un homme soupçonné de travailler pour les forces françaises a été tué par balle puis décapité en plein marché par des combattants d'AQMI dans un village à 120 kilomètres au nord de Tombouctou. Quelques jours plus tard, le MUJAO (Mouvement pour l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest) a attaqué un convoi humanitaire dans la région de Gao et tué un employé du Comité international de la Croix-Rouge.

L'opération Barkhane continue d'agir dans la région et des groupes terroristes sont ponctuellement mis hors de combat. Le 1^{er} mars, une importante quantité d'armes et de munitions a été découverte non loin de Bamako par l'armée malienne³⁶. Quelques jours plus tard, la capitale elle-même a fait l'objet d'un attentat dans un bar fréquenté par des expatriés. Six personnes ont été tuées suite à une fusillade revendiquée par le groupe djihadiste Al-Mourabitoune. Le lendemain, deux hommes accusés d'avoir tenté de déposer des explosifs près des locaux de la police fluviale à Gao ont été lynchés et brûlés par la foule. Le nouveau Premier ministre malien, Modibo Keïta s'est rendu sur place pour apaiser les tensions.

Boko Haram modernise sa communication et prêche allégeance à l'EI

Le 3 janvier, Boko Haram a lancé une attaque dévastatrice sur Baga (État de Borno – Nord-Est du Nigeria), sa base militaire et plus de quinze villages voisins, causant la mort de près de 2 000 personnes³⁷.

Au premier trimestre 2015, Boko Haram a, par ailleurs, continué à améliorer son dispositif de communication en faisant usage des mêmes effets spéciaux et codes visuels que l'État islamique (EI). Selon Romain Caillet, chercheur et consultant sur les questions islamistes, cette évolution serait due à l'envoi d'émissaires du groupe EI au Nigeria pour superviser la communication de Boko Haram³⁸. Les liens

35. « Mali : deux ans après Serval, AQMI reprend ses quartiers au Nord de Tombouctou », *Jeune Afrique*, 9 janvier 2015.

36. « Menace djihadiste enrayée ou démantèlement d'un gang dans la forêt de Mandé ? », *L'indépendant*, 6 mars 2015.

37. « Un bricolage sous-régional pour contenir Boko Haram », *La lettre du continent*, janvier 2015.

38. « Boko Haram professionnalise sa communication », *Le Monde Afrique*, 10 mars 2015.

se resserrent entre les deux organisations et, le 7 mars, Boko Haram a prêté allégeance à l'État islamique³⁹.

Organisation de la lutte contre Boko Haram

À partir du 31 janvier⁴⁰, l'armée tchadienne – qui s'était déployée durant les deux semaines précédentes dans le nord du Cameroun⁴¹ – a mené plusieurs assauts dans le Nord-Est du Nigeria, avec le soutien des forces armées camerounaises et nigériennes, mais n'a pas été autorisée à progresser davantage sur le territoire par les autorités nigérianes. Vers le 16 mars, les armées tchadiennes ont pris le contrôle de la ville de Damasak⁴². Cependant, d'après la *BBC* et l'*AFP*, les combattants de Boko Haram auraient enlevé entre 400 et 500 femmes et enfants avant de quitter la ville⁴³.

Par ailleurs, une coalition multinationale de 7 500 hommes pour combattre Boko Haram est en cours de formation. Réunissant des contingents du Niger, du Nigeria, du Tchad, du Cameroun et du Bénin, la force nécessite un mandat de l'ONU pour pouvoir opérer. L'Union africaine a donc appelé à l'adoption de toute urgence d'une résolution au Conseil de sécurité de l'ONU et à la mise en place d'un fonds spécial pour cette force⁴⁴. La France a annoncé soutenir cette coalition et a pressé les Occidentaux à agir de la sorte. Le 21 et 22 février, Laurent Fabius, ministre français des Affaires étrangères s'est rendu au Tchad, au Cameroun et au Niger pour y déterminer les contours de l'aide française dans la lutte contre Boko Haram. Paris mène actuellement des actions de surveillance aérienne au profit des pays voisins du Nigeria.

Outre la France et l'ONU, l'Union européenne (UE) et les États-Unis se mobilisent également pour combattre la secte islamique. Federica Mogherini, Haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères, a appelé à une réponse immédiate à la fois humanitaire et militaire. L'UE a déjà octroyé 10 millions d'euros à la lutte contre le terrorisme au Nigeria. Quant aux États-Unis, renvoyés du pays en 2014, ils ont été appelés à l'aide par le Nigeria le 15 février. En réponse à cet appel, Washington a annoncé la livraison de matériel de communication et d'appui aux renseignements⁴⁵.

(Sources : BBC Afrique, AFP, Reuters, African Arguments, La Lettre du Continent, Europe Diplomatie Défense, Jeune Afrique, Le Pays, RFI, France 24, Sahara Reporters,

39. « Le chef de Boko Haram prète allégeance à l'État islamique », *Le Monde Afrique*, 7 mars 2015.

40. « L'armée tchadienne bombarde la ville de Gamboru au Nigeria », *Le Monde*, 31 janvier 2015.

41. « Cameroun: zoom sur l'intervention du Tchad contre Boko Haram », *RFI*, 19 janvier 2015.

42. « Nigeria: la ville de Damasak prise par les troupes du Tchad et du Niger », *RFI*, 19 mars 2015.

43. « 500 enfants auraient été enlevés par Boko Haram au Nigeria », *L'Express*, 25 mars 2015.

44. « Regional military cooperation must improve to defeat Boko Haram », *African Arguments*, 11 mars 2015.

45. « U.S. Army to provide equipment, intelligence to fight Boko Haram », *Reuters*, 18 février 2015.

L'Indépendant, Le Monde Afrique, Sahel Intelligence, L'Express, African Defense, African Union).

B. Trafics et activités illégales

Drogue : le succès des narcotrafiquants

Selon le rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS)⁴⁶, la détérioration de la situation politique dans certaines sous-régions africaines a entraîné une augmentation du trafic illégitime de drogues en 2014. Par ailleurs, la consommation locale de drogue – en particulier de méthamphétamine – produite dans certains pays africains, continue à augmenter, en particulier parmi la jeunesse, provoquant une aggravation des problèmes de santé publique. Au Bénin, 45 % des consommateurs de stupéfiants sont des jeunes dont la moyenne d'âge est de 22 ans.

Malgré les bonnes résolutions de l'Union africaine et la mise en place d'un plan d'action sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime pour la période 2013 – 2017, l'OICS déplore que le cadre juridique en place dans la majeure partie de l'Afrique ne soit pas à la hauteur de l'urgence créée par l'augmentation de la consommation de drogues sur le continent.

Les routes transsahariennes sont un itinéraire privilégié des trafics et l'on assiste au retour de groupes de narcotrafiquants au Mali. Le Groupe autodéfense touareg Imghad et alliés (GATIA) et le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) s'accusent mutuellement d'être soutenus par des narcotrafiquants et certains habitants affirment que l'unique objectif des combats – à la mi-janvier⁴⁷ puis au début février⁴⁸, aux environs de Tabankort, localité située à mi-chemin entre Kidal et Gao – était l'obtention du contrôle de la vallée de Tilemsi, convoitée par tous les trafiquants⁴⁹.

Le cannabis est la drogue la plus consommée en Afrique de l'Ouest et près de deux tiers des toxicomanes consomment du cannabis, a annoncé le Bureau des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Les saisies d'herbe ont principalement augmenté en Sierra Léone et au Nigeria où 205 tonnes de cannabis ont été saisies et 847 hectares de pieds de cannabis ont été découverts et détruits en 2014.

La fabrication et le trafic de méthamphétamine connaissent également une forte hausse. Entre janvier et février 2015, la douane sénégalaise a saisi 111 kilos de méthamphétamine⁵⁰.

46. « Rapport 2014 », *Organe international de contrôle des stupéfiants*, janvier 2015.

47. « Combats pour le contrôle de la localité stratégique de Tabankort », *RFI*, 18 janvier 2015.

48. « Nord du Mali: nouveaux combats pour le contrôle de Tabankort », *RFI*, 5 février 2015.

49. « La fragmentation du nord mine les chances d'une paix durable », *Libération*, 5 mars 2015.

50. « Afrique de l'Ouest : deux tiers des toxicomanes accros au cannabis », *Ouestaf*, 5 mars 2015.

Trafic d'armes

Le 11 mars, la rédaction de *Jeune Afrique*⁵¹ a affirmé avoir pris connaissance d'un bon de commande datant du 13 décembre 2013 du ministère de la Défense malien passé auprès de la société Guo-Star. Le document fait état de l'achat de centaines d'armes, de milliers de munitions et de six systèmes antiaériens de type ZSU-23-4 Shilka pour un montant de 19 722 204 euros. Ces engins auraient été achetés à la société Metallica, basée en Bulgarie, alors qu'aucune banque n'était autorisée à prêter de l'argent au Mali pour l'achat d'armes⁵². Ces acquisitions avaient donc été « noyées » dans un contrat global passé avec Guo-Star qui ne concernait officiellement aucun matériel légal. Par ailleurs, les révélations « *Swissleaks* » ont démontré que la HSBC Private Bank, filiale suisse du groupe britannique HSBC, hébergeait les comptes de personnes liées au trafic d'armes dans pas moins de sept pays africains. À titre d'exemple, il a été découvert que HBSC était la banque de Katex Mines Guinée, une des sociétés ayant fourni des armes à des groupes armés du Libéria pendant la guerre civile de 1999 à 2003⁵³.

(Sources : *Sahel Intelligence, Le Monde Afrique, OICS, Tribune de Genève, Libération, ONUDC, OCDE, Le Républicain, Jeune Afrique, Euobserver, Defenceweb, Afrik.com, Ouestaf*)

Piraterie dans le golfe de Guinée

Le 3 février, un pétrolier grec croisant au large du Nigeria a été pris d'assaut par des pirates. Le capitaine du navire s'est fait tuer et trois membres de l'équipage ont été enlevés, puis libérés trois semaines plus tard. Le nombre d'attaques avec prise d'otages à la clé est en hausse dans le golfe de Guinée alors que le taux d'incidents dus à la piraterie y a, quant à lui, diminué de 18 % entre 2013 et 2014⁵⁴.

Au cours du premier trimestre 2015, diverses initiatives ont été prises pour renforcer la lutte contre la piraterie dans la région. La plus importante est sans doute l'inauguration par la CEDEAO d'un centre multinational de coordination (Niger, Bénin, Togo et Nigeria) de la « Zone pilote E » à Cotonou⁵⁵.

Plusieurs entraînements multinationaux ont, par ailleurs, été organisés au cours du mois de mars dans les eaux du golfe de Guinée. Le 3 mars, un navire de guerre américain a accosté au large de Luanda, en Angola, dans le cadre de la coopération militaire entre les deux États pour lutter contre la piraterie. Les deux pays ont mené une série d'entraînements conjoints avec la participation des forces navales espagnoles et britanniques. De plus, à la fin du mois de mars, des manœuvres

51. « Comment le Mali a fait passer des armes... sous les chaussettes de Guo-Star », *Jeune Afrique*, 11 mars 2015.

52. Georges Berghezan, « Côte d'Ivoire et Mali, au Cœur des trafics d'armes en Afrique de l'Ouest », Rapport du *GRIP 2013/1*, janvier 2013.

53. « HSBC ferme les yeux sur le trafic d'armes en Afrique », *Le Monde Afrique*, 13 février 2015.

54. « Piracy dropping but kidnapping increasing in Gulf of Guinea », *DefenceWeb*, 29 janvier 2015.

55. « A huge step forward in tackling piracy in the Gulf of Guinea », *ISS Africa*, 13 mars 2015.

internationales ont été menées afin de sécuriser la région. Dénommées « *Bengany Express* », elles ont réuni douze pays africains, neuf européens et deux américains⁵⁶.

(Sources : *MediaCongo.net*, *RepublicofTogo.com*, *DigitalCongo.net*, *DefenceWeb*, *ISS Africa*, *Quotidien du Peuple*, *Le Point Afrique*).

Pour aller plus loin

✓ Publications du GRIP

Deltenre Damien, [Niger : cap sur 2016 ! Situation politique et sécuritaire à la veille des élections, Note d'analyse du GRIP](#), 7 avril 2015.

56.« Un navire américain à Luanda pour renforcer la coopération militaire », *ANGOP*, 3 mars 2015.

Tisseron Antonin, [G5 Sahel : une simple organisation de plus ?](#), Éclairage du GRIP, 25 mars 2015.

Luntumbue Michel et Planchut Agathe, [La République démocratique du Congo vit-elle un scénario à la burkinabé ?](#), Éclairage du GRIP, 23 janvier 2015.

Santopinto Federico, [Défi électoral au Burkina. L'UE face aux énigmes d'une transition](#), Note d'Analyse, 31 décembre 2014.

✓ **Rapports institutionnels**

Assemblée générale des Nations unies, A/69/812, [Lettre datée du 12 mars 2015, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général](#), Point sur l'épidémie Ebola, Washington, 13 mars 2015.

Assemblée générale des Nations Unies, [Human rights in Mali : increasing violence and impunity in northern Mali](#), Washington, 20 février 2015.

Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, [Rapport annuel de la MISAHÉL : janvier 2014 – janvier 2015](#), Addis-Abeba, 24 janvier 2015.

Conseil de paix et de sécurité, [Rapport de la présidente de la commission sur la mise en œuvre du communiqué PSC/AHG/COMM.2 sur le groupe terroriste Boko Haram et les efforts internationaux connexes](#), 3 mars, Addis-Abeba.

Organe international de contrôle des stupéfiants, [Rapport 2014](#), New York, 2015.

✓ **Rapports de la société civile**

Aadeniyi Adejimi Osinowo, Africa center for strategic studies, [Combatting piracy in the gulf of Guinea](#), Washington, février 2015.

FOI – Swedish Defense Research Agency, [Stabilising Mali : Neighbouring state's political and military engagement](#), Stockholm, 2015.

Friedrich Ebert Stiftung, [Mali-Mètre – enquête d'opinion « Que pensent les Maliens ? »](#) Gao, Kidal, Menaka, Bamako, 2015.

Guedegbe Bonaventure Cakpo, Iris, [Boko Haram : Bras armé du terrorisme international, déstabilisation du Nigeria et reconfiguration de la zone sahéenne](#), Paris, 5 février 2015.

Helly Damien, Théroux-Bénoni Lori-Anne, Galeazzi Greta, Maïga Ibrahim, Ouédraogo Fatimata, Institut d'études de sécurité ISS, [Stratégie Sahel : l'impératif de la coordination](#), mars 2015.

International Crisis Group, [Burkina Faso : neuf mois pour achever la transition](#), Bruxelles, 28 janvier 2015.

L'auteur

Ce monitoring a été réalisé par **Morgane Wirtz**, chercheuse-stagiaire au GRIP, sous la direction de Claire Kupper, cheffe de l'équipe en charge de l'axe de recherche « Conflits, sécurité et gouvernance en Afrique ».

Avec le soutien du



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire